

## LES FORMATIONS CNED EN ALTERNANCE

**Rythme d'alternance :** 3 jours de travail en entreprise et 2 jours d'étude des cours en entreprise (un bureau équipé d'un ordinateur connecté mis à disposition de l'alternant).

NB : le stage réglementaire prévu, le cas échéant, dans un cursus hors alternance est remplacé par l'expérience professionnelle acquise en contrat de professionnalisation.

Formations	Durée	Tarifs (valables jusqu'au 31/03/15)
BTS Assistant de gestion de PME/PMI	24 mois (1 142 h)	9 707 €
BTS Electrotechnique	24 mois (1 142 h)	9 707 €
BTS Hôtellerie - restauration	24 mois (1 142 h)	9 707 €
BTS Management des unités commerciales	24 mois (1 142 h)	9 707 €
Titre professionnel « Secrétaire médical ou médico-social » (niveau IV)	12 mois (878 h)	7 463 €
Titre professionnel « Assistant de comptabilité et d'administration » (niveau IV)	10 mois (428 h)	3 638 €

Documentation gratuite sur [cned.fr](http://cned.fr)

Contactez nos conseillers pour toute information relative à la mise en place du contrat de professionnalisation avec le CNED et pour établir un Plan individuel de formation (PIF).

**05 49 49 94 94**

Du lundi au vendredi, 8h30-18h

Coût d'une communication ordinaire



CENTRE DE RELATION CLIENT  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

CNED - BP 60200 - 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX - FRANCE

# CNED

CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

[cned.fr](http://cned.fr)  
+33 (0)5 49 49 94 94



**FAITES LE CHOIX DE L'ALTERNANCE AVEC LE CNED !**

**LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

Afin de favoriser la qualification et l'insertion professionnelle, le CNED propose des formations à distance accessibles en contrat de professionnalisation.

Fort de son savoir-faire en formation ouverte et à distance, le CNED dédie à l'alternance une ingénierie de formation spécifique.



## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, pour une durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou temps partiel.

L'objectif est l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue.

### COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le contrat de professionnalisation alterne des périodes d'enseignements (général et professionnel) et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée. L'alternant est rémunéré par l'entreprise. Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau initial de formation.

Consulter le portail de l'alternance sur le site [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) pour plus d'information

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de minima sociaux ou de contrat unique d'insertion.

### QUI PREND EN CHARGE LA FORMATION ?

L'alternant a le statut de salarié. La formation est prise en charge, tout ou partie, par l'entreprise, via l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) dont elle dépend. La formation est par conséquent soumise à un contrôle d'assiduité.

## LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE EN FORMATION À DISTANCE

### POUR L'ALTERNANT, C'EST BÉNÉFICIER :

- ▶ de la souplesse de l'enseignement à distance : autonomie de travail, rythme adapté à l'alternance, contenus de formation accessibles 24h/24, peu de déplacement en centre de formation ;
- ▶ d'un suivi personnalisé tout au long de sa formation ;
- ▶ d'un accompagnement par un tuteur pour faciliter son insertion dans l'entreprise ;
- ▶ d'une préparation à sa future insertion professionnelle.

### POUR L'ENTREPRISE, C'EST BÉNÉFICIER :

- ▶ de salariés motivés et autonomes ayant développé un esprit d'équipe ;
- ▶ de futurs collaborateurs opérationnels, familiarisés avec la culture et le fonctionnement de l'entreprise ;
- ▶ d'un planning d'alternance adapté aux besoins de l'entreprise : seule la formation à distance permet cette flexibilité ;
- ▶ d'aides à l'embauche, en fonction du profil de l'alternant.

## LE DISPOSITIF CNED

Le CNED propose un accompagnement renforcé, spécifique au contrat de professionnalisation, sur la base d'un suivi de parcours individualisé selon le niveau de l'alternant et les besoins de l'entreprise.

COMPOSITION DU DISPOSITIF	MODALITÉS	INTERVENANTS	QUAND
<b>Accompagnement personnalisé</b> Aide à l'organisation, soutien à la motivation, écoute, aide à la résolution de problème	Entretiens individuels (téléphone et/ou mail)	Le référent de parcours	Un appel à l'entrée en formation puis selon un planning établi
<b>Contenus de formation</b> scénarisés (cours, cas d'application...) et <b>services à distance</b> (tutorat, forum...)	Contenus accessibles en ligne + supports imprimés. Services en ligne ou par téléphone	Les tuteurs pédagogiques des matières enseignées	À tout moment de la formation
<b>Préparation à l'intégration en entreprise.</b> Travail sur la <b>valorisation des compétences</b> et l' <b>insertion professionnelle post formation</b>	2 regroupements en présence de 2 jours consécutifs (3 pour les formations de 2 ans)	Un spécialiste de l'alternance et de l'insertion professionnelle	En début et en fin de formation (+ 1 intermédiaire pour les formations longues)
<b>Suivi de l'alternance personnalisé</b> Aide à la formalisation des compétences, évaluation des acquis en entreprise, lien avec le tuteur *	Entretiens téléphoniques bipartites (avec l'alternant) et tripartites (avec le tuteur)	Le conseiller en alternance	Un contact avec l'entreprise et l'alternant dès l'entrée en formation puis selon un planning établi
<b>Évaluation des acquis de formation</b> Corrections personnalisées et corrigés-types	Service en ligne ou par voie postale	Les professeurs-correcteurs des matières enseignées	Tout au long de la formation
<b>En option :</b> Aide à la préparation des épreuves écrites et orales de l'examen	Regroupements en présence	Un formateur du diplôme	Selon les besoins établis en amont de la formation

\* L'employeur désigne un tuteur au sein de l'entreprise afin d'aider à l'intégration de l'alternant, expliquer les tâches complexes et faire des points d'acquisition de compétences en cours de parcours.

**Des passerelles régulières entre le conseiller en alternance CNED, le tuteur en entreprise et l'alternant garantissent un déroulement efficace du parcours de formation.**

Outil central du dispositif à distance, le **livret de professionnalisation** permet d'informer l'alternant et son tuteur sur les objectifs de formation, de suivre la progression pédagogique et les compétences acquises. Il favorise la communication avec le conseiller en alternance CNED.